

CHALLENGE RUN SANTÉ



RÈGLEMENT :

- Le bureau de Run Santé a délibéré et vous propose quelques courses qui constituent le CHALLENGE RUN SANTÉ
- L'asso propose l'inscription et le paiement des dites courses du challenge Run Santé. (envoi du bulletin et du certif médical)
- Pour participer à l'une des courses du challenge , l'adhérent (sauf sympathisant) répondra dans les délais évoqués selon les règles assignées par l'organisation, passé cette date libre à l'adhérent de s'y inscrire comme bon lui semble et à ses frais .
- Si un membre demande l'inscription à une course et n'en prend pas le départ, il devra remboursé l'asso sauf en cas de raison valable.
- Au bout de **2 désistements non justifiés**, le membre **sera exclu du challenge** pour le reste de la saison.



- **Sera également exclu, de la totalité des courses du challenge, l'adhérent qui ne participera pas à : au moins 2 entraînements collectifs par mois, ou ne participera pas à la vie de l'association** (loto, mailing,réunion de bureau ou autres taches administratives).Cet adhérent qui vit en marge n'aura que **2 courses de payées** (parmi la sélection).
- Le maillot de Run Santé sera obligatoirement porté lors des dites compétitions. **(sinon exclusion ou remboursement de la course)**
- A chaque année l'adhérent fournira dans les meilleurs délais un certificat médical conforme aux compétition en vue des inscriptions (modèle type dispo auprès de Valou)
- L'assiduité aux courses du challenge sera récompensée ; (bien sur sans mettre sa santé en péril) tirage au sort en cas d'égalité.
- Chacun ira récupérer lui même son dossard en vue de la course.

